QUELQUES CHIFFRES SUR LA PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :



+ de 230 000 pêcheurs en 2019





Association Régionale

12 Fédérations départementales de pêche Près de 400 A.A.P.P.M.A (Associations locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de protection des poissons migrateurs / MRM et LOGRAMI



+ de 600 plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, retenues, étangs...



+ de 30 parcours de pêche labellisés famille, découverte ou passion



+ de 60 hébergements pêche qualifiés



Environ 300 millions d'euros d'impact économique par an (1) / 2 milliards d'euros en France (2)

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2017) (2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)

Nous contacter:

Association Régionale de Pêche et de protection du milieu aquatique Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA)

04.72.18.01.80

www.peche-auvergne-rhonealpes.fr





Fédération de pêche de l'Ain

04.74.22.38.38

www.federation-peche-ain.com



Fédération de pêche de l'Allier 04.70.47.51.55

www.federation-peche-allier.fr



Fédération de pêche de l'Ardèche

04.75.37.09.68

www.peche-ardeche.com



Fédération de pêche du Cantal

04.71.48.19.25

www.cantal-peche.com



Fédération de pêche de la Drôme

www.drome.federationpeche.fr



Fédération de pêche de l'Isère

04.76.31.06.00 www.peche-isere.com



Fédération de pêche de la Loire

04.77.02.20.00

www.federationpeche42.fr



Fédération de pêche de Haute-Loire 04.71.09.09.44

www.pechehauteloire.fr



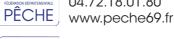
Fédération de pêche du Puy-de-Dôme

04.73.92.56.29

www.peche63.com



Fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon 04.72.18.01.80





Fédération de 04.79.85.89.36

www.savoiepeche.com



Fédération de pêche de Haute-Savoie

04.50.46.87.55 www.pechehautesavoie.com

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AU LOISIR PÊCHE

Les missions des structures associatives agréées pour la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes



La pêche de loisir est une activité de pleine nature qui se pratique toute l'année et qui est accessible à tous. Elle séduit les amateurs d'activités sportives et sensationnelles, les amoureux de la nature pour qui la pêche est source de détente, de contemplation et de connexion avec la biodiversité des milieux aquatiques ou les personnes qui souhaitent profiter d'un loisir familial, convivial et de partage.

Avec plus de 230 000 pêcheurs, un territoire couvrant près de 70 000 km² et un patrimoine halieutique riche et diversifié, la région Auvergne-Rhône-Alpes s'impose comme l'une des premières régions piscicoles de France. Son attrait rayonne également au-delà de nos frontières puisque de nombreux pêcheurs étrangers sont prêts à parcourir plusieurs milliers de kilomètres et à séjourner dans notre région pour exercer leur loisir dans des lieux réputés, insolites et dépaysants.

Conscientes de ces atouts, les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) œuvrent pour le développement d'une offre de pêche dynamique, diversifiée, de proximité, adaptée aux caractéristiques de leur patrimoine halieutique et au service des pêcheurs de loisir et de leur territoire.

Aménagements, entretien et animation de sites de pêche, opérations d'initiation et d'apprentissage de la pêche, élaboration et promotion d'offres halieutiques et de partenariats locaux sont autant d'initiatives portées par les gestionnaires de la pêche de loisir. Ceci grâce à l'expertise de leurs salariés, à la mobilisation des bénévoles des associations locales de pêche mais aussi grâce à l'implication technique et financière des partenaires tels que les collectivités locales, les syndicats de rivière, les départements, La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Nationale de la pêche en France.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations loi 1901. Elles sont reconnues d'utilité publique et chargées de missions d'intérêt généra relatives à :

- La gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole;
- Le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir;
- La sensibilisation à l'environnement et au développement durable.



AMÉNAGER ET GÉRER LES SITES DE PÊCHE

Afin d'apporter à leurs adhérents un patrimoine halieutique diversifié ainsi que les meilleures conditions et expériences de pêche, les associations locales et les fédérations départementales de pêche de la région développent des projets halieutiques qui se concrétisent par l'acquisition de sites de pêche privés ou communaux qu'elles aménagent, équipent, entretiennent et gèrent de manière spécifique. Des pontons, des passerelles, des abris, des mises à l'eau, des parkings, des chemins d'accès, des berges sécurisées voient ainsi le jour.

Ces sites profitent ensuite à tous les usagers, deviennent plus accessibles (notamment aux personnes à mobilité réduite) et participent à la sécurisation des biens et des personnes ainsi qu'à la préservation des milieux aquatiques (lutte contre les inondations, l'érosion des berges, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, etc.).

Les structures associatives de pêche se dotent également d'outils et de supports de communication pour faire connaître ces sites et dynamiser leur fréquentation. Elles distribuent dans ce sens des guides de pêche départementaux chez les détaillants de pêche, dans les mairies, les offices de tourisme, et développent des outils numériques tels que des cartes interactives sur leur site web ou des applications mobiles.

« J'ai accordé les banx de pêche à l'AAPPMA "La truite arc-enciel" de la Rochette car j'estime que cette structure est la mieux positionnée pour pérenniser la richesse aquatique et la surveillance de l'environnement en bordure de ma propriété »

Madame RUAT, propriétaire de parcelles riveraines du cours d'eau Le Bréda (73).

« La commune de Saint Etienne de Cuines a choisi de laisser la gestion du plan d'eau à l'AAPPMA de "La Chambre" car celle-ci est très présente et s'investie dans le secteur sur les différents plans d'eau, torrents et rivières. De plus, elle s'occuppe aussi de l'entretien des abords du lac, ceci, toujours en concertation avec la commune. Maire de la commune de Saint Etienne de Cuines (73).



+ de 150 pontons pour PMR (personnes à mobilité réduite) aménagés

+ de 200 mises à l'eau pour les embarcations des pêcheurs

+ de 400 plans d'eau communaux gérés par les SAAPL



Les bénévoles d'une association locale de pêche (AAPPMA) entretiennent les berges d'un cours d'eau

FAIRE DÉCOUVRIR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR

La transmission intergénérationnelle du savoir-faire et de l'expérience du pêcheur est au cœur de l'apprentissage et de la découverte de la pêche. En dehors du cadre privé où le pêcheur peut initier un proche, les structures associatives de pêche forment un véritable réseau d'animation permettant, dans les meilleures conditions d'accueil et d'encadrement, la découverte de la pêche mais aussi du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Les agents de développement diplômés du BPJEPS, spécialité « Pêche de loisir », et les bénévoles des associations locales de pêche encadrent et forment tous les publics lors d'Ateliers Pêche Nature (APN), de stages de pêche, d'interventions en milieu périscolaire et à l'occasion d'initiations organisées en partenariat avec des structures telles que les communes, les offices de tourisme ou avec des guides de pêche professionnels dans le cadre de conventions.

DYNAMISER LA VIE LOCALE

De nombreuses actions réalisées par les structures associatives de pêche permettent de dynamiser la vie locale et de générer de l'attractivité ainsi que des retombées économiques pour les territoires ruraux ou urbains. Les compétitions de pêche en sont le meilleur exemple. Près de 200 compétitions en tous genres ont été organisées en 2019. Certaines sont particulièrement réputées (challenge interdépartemental Henry Hermet, open de Villerest...) et réunissent de véritables personnalités françaises et internationales de la pêche sportive.

En 2019, le département du Cantal et la commune d'Arpajon-sur-Cère ont accueilli le XVIIe championnat du monde de pêche de la truite aux leurres, organisé par la Fédération de pêche du Cantal, l'AAPPMA du Bassin d'Aurillac et la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS). Avec 80 concurrents de 19 nations, plus de 150 bénévoles et plus de 5 000 spectateurs, cette compétition a été une véritable aubaine pour le département et ses commerçants.

XVIIe chanmpionnat du monde de pêche de la truite aux leurnes dans le Cantal



+ de 300 initiations

pour le grand public en

 $_{+}$ de 30 initiations avec

des publics spécialisés

Près de 2 000

dans les APN

pêcheurs formés par an

en 2019

VALORISER LES TERRITOIRES ET LES OFFRES DE PÊCHE

Les structures associatives de pêche mobilisent plusieurs ressources pour enrichir leurs offres de pêche, les inscrire dans une politique de développement locale, touristique et collective ainsi que pour les promouvoir. Pour ce faire, elles développent et animent sur leurs territoires des partenariats avec les collectivités locales, les offices de tourisme, des guides de pêche professionnels, ou qui sont déjà engagés par la Fédération Nationale de la Pêche en France avec des institutions du monde des loisirs et du tourisme tels que VVF Villages, Campô découverte, Gîtes de France, Clévacances France, Stations vertes, la Fédération des Campeurs, Caravaniers, Camping-

En complément, une politique de mise en valeur générale des parcours de pêche, à travers l'attribution d'un label (parcours famille, découverte ou passion), permet de constituer un réseau de sites reconnus qualitativement pour leur capacité d'accueil, d'accessibilité, de services, d'animation, d'apprentissage de la pêche et de découverte du milieu aquatique.

Des hébergements touristiques, des chambres d'hôtes, des hôtels ou des campings peuvent également bénéficier d'un label « Hébergement pêche » sur demande des propriétaires, à conditions de proposer tous les services et équipements nécessaires à l'accueil des pêcheurs. Ces labels font émerger des "sites d'excellence" qui représentent de véritables opportunités de promotion et de communication pour les départements.

« La rivière Sionle à Ebrenil est le point de rencontre des habitants et des usagers de la rivière. Nous faisons beaucoup d'efforts pour accueillir les pêcheurs et développer les capacités touristiques de notre territoire »

Pierre TERIITEHAU, maire de la commune d'Ebreuil (03).

Qualification d'un hébérgement



+ de 30 parcours de pêche labellisés



+ de 60 hébérgements pêche qualifiés





2 "stations pêche", issues du label

"station verte" (Villerest dans la Loire, Publier en Haute-Savoie)







